



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

## AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à compter du 19 h le lundi 2 décembre 2024, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande de dérogation mineure numéro 2024-00024**

**Immeuble visé :** lot 5 441 604 du cadastre du Québec, rue Saint-Jacques

### **Nature et effet de la demande :**

Demande de dérogation mineure au règlement de zonage (011-2022) visant à régulariser l'implantation d'une remise située dans la cour arrière.

Le conseil rendra sa décision à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 18<sup>E</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2024.

Josée Favreau, OMA, g.m.a.  
Directrice générale et greffière-trésorière